

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
ZA de l'Euze – 1717, route d'Avignon – 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
Représentée par M. Jean Christian REY, Président,

Et

L'association GRISBI
Maison de l'Entreprise – ZA de l'Euze - 169 Rue Fernand JARRIE – 30200 BAGNOLS-SUR CEZE
Représentée par M. Olivier SOUBEIRAN, Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles et financières du partenariat mis en œuvre dans le cadre d'une entente concertée en faveur du développement économique des entreprises du Gard rhodanien.

ARTICLE 2 : Contribution de Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

► Soutien logistique :

- Mise à disposition gracieuse des salles de réunion dans le bâtiment de l'Office des entreprises.
- Mise à disposition annuelle et gratuite de deux bureaux situés dans le bâtiment de l'Office des entreprises pour une superficie totale de 25 m2.
- Contribution à la réalisation de manifestations thématiques en lien avec l'Office des entreprises et son réseau.

► Soutien financier à l'association GRISBI :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien verse une subvention totale de **cinq mille euros (5 000 €)** à l'**association Grisbi**, sur présentation d'un appel de fonds et du bilan des actions suivantes :

- **Poursuivre la modernisation de l'outil digital** : évolution de l'application Grisbi et optimisation du volet « inscription et paiement ».
- **Développer le commerce local** : poursuivre le rayonnement de la charte « Acheter Local » par un démarchage ciblé auprès des établissements publics (hors communes).
- **Accueillir et accompagner les entreprises** dans leurs démarches.
- **Renforcer la montée en compétence des entreprises** sur des sujets réglementaires locaux ou nationaux, en lien avec l'environnement entrepreneurial, à travers l'organisation d'ateliers et de conférences (GRISBI DAY).
- **Fédérer les entreprises autour du mentorat d'étudiants bagnolais** pour les accompagner dans leurs choix d'orientation.
- **Favoriser l'insertion des jeunes**, en partenariat avec la Mission Locale Jeunes (MLJ), par la mise en place de parrainages, de stages et d'orientations vers différents métiers.
- **Sensibiliser les entreprises à la gestion des déchets** et organiser une journée de nettoyage des rives de la Cèze, en collaboration avec cinq établissements scolaires de Bagnols-sur-Cèze.

ARTICLE 3 : Contribution de l'association GRISBI

Au travers de la mobilisation de ses adhérents, elle s'engage à :

- Mener au cours de l'année les actions concrètes citées ci-dessus et en réaliser un bilan détaillé,
- Fournir les informations administratives et financières à jour concernant l'association comme les statuts, composition des membres du Bureau et du conseil d'administration, le nombre et évolution des membres adhérents, les éléments financiers (budgets, compte de résultat), ...
- Participer aux groupes de travail du développement économique et des grands projets ainsi qu'au partenariat institutionnel,
- S'impliquer dans les animations organisées par l'Agglomération,
- Contribuer à la diffusion des informations de l'Office des Entreprises.

ARTICLE 4 : Durée et suivi

Cette présente convention est conclue pour l'année 2025.

Toute modification de cette convention de partenariat fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Fait en deux exemplaires à Bagnols-sur-Cèze, le

**Pour la Communauté d'agglomération
du Gard rhodanien,**

M. Jean Christian REY,
Président

Pour l'association GRISBI,

M. Florent ROBERT,
Président